



Visan - Info

JANVIER — FEVRIER 2019

N° 49

Bulletin d'Information
Ville de Visan

A découvrir

Permanence
gratuite d'un
architecte-
conseil à VISAN

Fibre optique à
Visan prévue
courant 2019
par étapes

2 bornes de
recharge pour
véhicules
électriques à
Visan

DOSSIER :
Collecte des
déchets, du
changement à
partir du 1er
janvier 2019

**CONSEIL
MUNICIPAL**
Décisions prises

EN BREF : Plu,
Catastrophe
naturelle,
Recensement
militaire, Listes
électorales

Le Mot du Maire

Chers concitoyens,

L'année 2018 est terminée et nous en sommes à l'heure du bilan. Nous nous sommes attachés, fidèles à notre vision des choses, à améliorer votre bien-être et votre sécurité.

Le plus gros chantier de notre mandat, le restaurant scolaire, fonctionne très bien. L'animation et les repas proposés par le FREP, ajoutés à des locaux neufs et fonctionnels, font le succès de ce dernier. En effet, 120 enfants sur les 148 élèves de l'école y mangent tous les jours. La mise aux normes PMR des bâtiments scolaires devrait se terminer fin janvier, nous espérons une inauguration pour le printemps. La liste des réalisations est longue, j'aurais l'occasion d'y revenir plus en détail lors de la cérémonie des vœux, le 18 janvier à 19h à l'Espace Gérard SAUTEL, cérémonie à laquelle j'ai le plaisir de vous convier.

Cette fin d'année a vu le mouvement social des « gilets jaunes » se mettre en place. Ont-ils raison ou tort, je laisse chacun se faire sa propre opinion. Une des grandes revendications du mouvement demande à ce que la parole soit donnée aux citoyens. Cela devrait être fait par le gouvernement mais à l'heure où j'écris ces quelques mots, nous ne savons pas encore de quelle façon. A notre niveau, un



registre de doléances est à votre disposition en Mairie.

Je vous souhaite à tous, au nom de la municipalité, tous mes vœux de bonheur, santé et prospérité, ainsi que de réussite dans vos projets pour cette nouvelle année.

Eric PHETISSON, Maire de Visan

MEILLEURS VŒUX ET BONNE ANNEE 2019 A TOUS !

A cette occasion, le Maire de Visan, accompagné de son conseil municipal, présentera ses vœux à la population le :

**VENDREDI 18 JANVIER 2018
à 19h**

à l'Espace Gérard Sautel

Toute la population de Visan est invitée à ce moment de rencontre et de convivialité

Pour recevoir les informations de la mairie par mail, communiquez votre adresse électronique à l'adresse suivante :

adjoints@visan-mairie.com

REUNIONS DE QUARTIERS

LUNDI 28 JANVIER

18h30 à l'Espace G. Sautel

Quartiers : La Tour-La Buissonne-Le Gibard-Piolas-Montgillon-St Pierre-Le Garrigon-Les Crottes-La Bergide-La Bizarde-La Condamine-Le Pueys

MERCREDI 27 FEVRIER

18h30 à l'Espace G. Sautel

Quartiers : Combauche-La Martinelle-Les Auzières-Cubert-Le Rastelet-Bourdeaux-Pignon-La Carne-Charbounouse-Les Gleyzes

Permanence gratuite d'un architecte-conseil

Visan, un village de grande valeur patrimoniale à sauvegarder

Notre village et plus particulièrement son cœur historique forme un ensemble particulièrement remarquable. Au-delà des immeubles protégés par les monuments historiques, l'entrelacs des ruelles, les vues lointaines vers le village ou les paysages agricoles constituent des ambiances particulières qui sont des éléments évidents de qualité de notre cadre de vie et d'attractivité touristique.

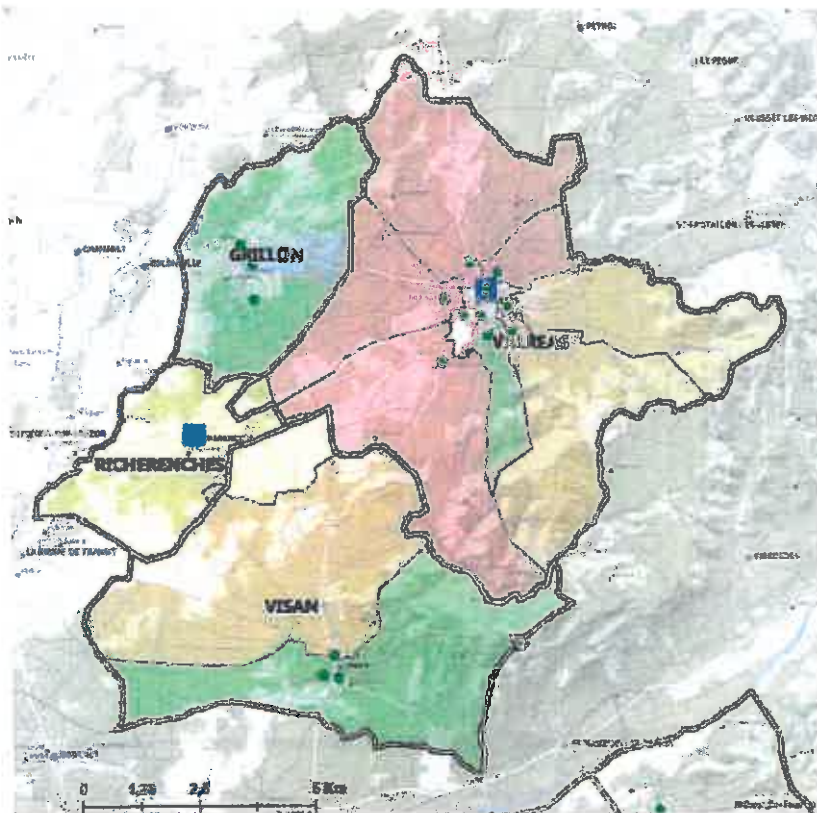
Pour cette raison nous accordons une attention particulière à la qualité des projets de construction ou de réhabilitation.

C'est pourquoi avec la collaboration du C.A.U.E. de Vaucluse, la commune a décidé de mettre, gratuitement, à votre disposition les services d'un architecte conseil. Il assure une permanence mensuelle en mairie au cours de laquelle vous pouvez venir le rencontrer sur rendez-vous auprès du service urbanisme (04.90 28 50 90 ou contact@visan-mairie.com). En lien avec le service urbanisme et l'architecte des Bâtiments de France, il vous conseillera pour une parfaite intégration de votre projet et ainsi vous prémunir d'un refus éventuel.

Outre, des conseils architecturaux et paysagers, il peut également vous apporter différents conseils techniques pour vous assister dans votre projet. Il pourra se rendre sur votre terrain si nécessaire.

Il est recommandé de venir le consulter AVANT de déposer votre dossier. Prenez rendez-vous auprès du service urbanisme en mairie et venez le rencontrer avec des photos, des esquisses, plans ou vos idées...

Avancement du plan de déploiement de la Fibre Optique sur la CCEPPG et VISAN



L'ouverture commerciale au THD (Très Haut Débit) va se faire en 2019 sur 3 zones de la commune de Visan :

- * Le quartier des Plans : 1er trimestre 2019
- * La zone Nord de la commune : 2ème trimestre 2019
- * Le village et le sud de la commune : 3ème trimestre 2019

C'est en 2010 que le conseil général de Vaucluse de l'époque lança la procédure de délégation de service public pour l'installation du THD dans le département, repris ensuite par la nouvelle équipe départementale qui a créé Vaucluse Numérique, le « bras armé » du département pour la fibre.

Le projet a bénéficié de financements publics de la part du Département, des EPCI, de la Région PACA, de l'Etat et de l'Union Européenne.

SERVICE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES A VISAN (Parking de l'école - Quartier Bellevue)

Le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) déploie avec le concours de l'ADEME, sur le département de Vaucluse donc de Visan, un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques afin d'offrir un service public de l'électromobilité et améliorer la qualité de vie.

Visan est la seule commune de l'Enclave à avoir deux bornes de recharge. Fin 2019, environ 80 bornes de recharge publique seront déployées sur le Vaucluse.

La mise en service de ces deux bornes sera faite en début d'année 2019.

Visan fait partie des premières communes rurales à se voir installer gratuitement ces bornes.



	Borne normale <22kVA	
	Abonné	Utilisateur occasionnel
Carte abonnement annuelle (de date à date)	12€ TTC	
Coût de connexion (donne 1h de recharge gratuite)	1,5€ TTC	3€ TTC
La minute supplémentaire		
7h-21h	0,025€ TTC	0,025€ TTC
21h-7h	Gratuite	0,025€ TTC (à définir)

DOSSIER

COLLECTE DES DECHETS DES CHANGEMENTS A COMPTER DU 1er JANVIER

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux schémas de collecte des déchets sur le territoire de la CCEPPG (Communauté de Communes Enclave des Papes –Pays de Grignan), merci de vouloir noter les changements suivants :

==> COLLECTE DES BACS et SACS D'ORDURES MENAGERES

Un jour par semaine sauf le centre du village (maintien de 2 jours)

Les habitations situées en dehors du centre du village de Visan seront collectées au porte à porte une fois par semaine : le MARDI.

La collecte du vendredi est supprimée sauf intra-muros.

==> COLLECTE DES BACS et SACS JAUNES

Suppression dans le courant du 1er semestre 2019

La collecte des bacs et sacs jaunes sera supprimée au cours du premier semestre 2019. Des points de collecte en apport volontaire comme pour le verre, le papier, le carton brun seront mis en place sur Visan entre temps. Les emballages pourront être déposés, en vrac, à tout moment dans les colonnes/conteneurs. La collecte ne dépendra plus d'un jour de collecte.

Désormais **TOUS** les emballages ménagers peuvent être déposés dans le sac ou bac jaune (au cours du 1er semestre) et dans les colonnes/conteneurs par la suite.

TRIER, c'est AGIR pour la planète !

Tout ce qui est déposé dans les ordures ménagères n'est pas rétrié mais directement enfoui.

Le verre, le papier, les emballages ménagers, le carton brun déposés dans les colonnes ou conteneurs sont triés, recyclés et valorisés.

CCEPPG - infos@cceppg.fr - 04.90.35.01.52



Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres une flyer distribué par la Communauté de Communes fin décembre dernier. Conservez-le !

AUJOURD'HUI, LE RECYCLAGE ÉVOLUE POUR VOUS PERMETTRE DE TRIER ENCORE PLUS. EN PLUS DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES EN CARTON, ALUMINIUM, ACIER ET VERRE, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS TRIER LA TOTALITÉ DE VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE.

TRIER, ça peut rapporter !

En 2017 la CCEPPG a bénéficié de 55 703,45€ de rachat de matériaux sur l'ensemble du territoire.



Cette somme est à mettre en relation avec les 300 000€ que nous coûte l'enfouissement des ordures ménagères. (93€ la tonne enfouie)

Répartition :

Cartons bruns : 15 101,48€
Emballages liquides alimentaires : 100€
Acier : 1 258,50€
Aluminium : 3 337,85€
EMR (Cartonnettes) : 5 742,06€
Plastiques : 6 270,80€
Verre : 23 892,76€

Sur Visan, il a été collecté en 2017 :

465,6 tonnes d'ordures ménagères
27,93 tonnes de papier (Visan est 16ème sur 19 communes de la CCEPPG)
29,50 tonnes d'emballages (Visan est 6ème)
58,947 tonnes de verre (Visan est 17ème)
Visan est la 2ème commune en nombre d'habitants après Valréas. Nous sommes très mal placés dans le hit-parade des « trieurs ».

Manque de lieux d'apports volontaires, Visannais peu enclin à trier leurs déchets.... dans tous les cas, nous avons des progrès à faire dans l'avenir si l'on ne veut pas que nos impôts explosent.....

TOUTES LES BOUTEILLES		TOUTS LES POTS ET LES BOÎTES	
TOUTES LES BARQUETTES		TOUTS LES PETITS METAUX	
TOUTS LES SACS ET SACHETS		PAS BESOIN DE LES LAVER, IL SUFFIT QU'ILS SOIENT BIEN VIDÉS.	
TOUTS LES FILMS			
TOUTS LES FLAÇONS ET BIDDONS			

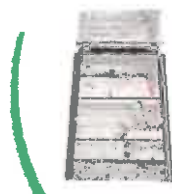
Les actions et opérations du SYPP

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat favorise la réduction des déchets à la source, propose des outils ainsi que des prêts de matériels à destination de nos EPCI membres, des communes, des associations du territoire, des acteurs publics locaux (écoles...) ainsi que des usagers. Le Syndicat réalise également des actions annuelles gratuites pour les usagers. N'hésitez pas à contacter nos services pour plus de renseignements.

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION



COMPACTEURS À BOUTEILLES
Réduction des déchets recyclables par 5 !
Prix usagers : 5 euros
Prix réel SYPP : 21 euros



COMPOSTEURS BOIS
Prix usagers : 20 euros
Prix réel SYPP : 52 euros

TERROIR & CLIMAT, PAYS D'ILLE DE FRANCE
CRÉATION VERTE
MEMBRE DES SYNDICATS ÉCOLOGIQUES FRANÇAIS

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



STOP PUB/SACS DE TRI/MAGNETS
CONSIGNE DE TRI VERRE
À votre disposition gratuitement

LES ACTIONS GRATUITES AU PROFIT DES USAGERS



COREPILE (collecteur à piles et boîte à piles)
À commander gratuitement auprès du SYPP



COLLECTE D'AMIANTE LIÉE
Quatre opérations annuelles sur le territoire (prise en charge SYPP 100%, coût annuel 15 000 euros)



DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST BIOLOGIQUE
Opération 100% prise en charge par nos partenaires

Alc'von
COVED
VEOLIA
SUEZ



INTERVENTION DE NOS AMBASSADEURS DU TRI
Demande préalable auprès du SYPP pour les écoles, les associations et les EPCI



VISITE DE CENTRE DE TRI ET DE TRAITEMENT
Renseignements auprès des services du SYPP

PRÊT DU MATÉRIEL DE COMMUNICATION

Les outils de communication peuvent être prêtés par le SYPP aux EPCI, aux communes et aux associations gratuitement sous réserve de disponibilité et après signature d'une convention.



JEU LONGUE VIE DES DÉCHETS



AUTRES JEUX

- Culture déchets
- Les bons gestes
- Atelier papier recyclé
- Mini déchetterie
- Triez dans ma maison

> Un centre de valorisation pour nos déchets

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en Auvergne Rhône-Alpes (PRPGD) arrive au terme de sa rédaction et sera présenté aux acteurs publics sur cette fin d'année 2018.

Nous avons donc aujourd'hui une vision précise des enjeux environnementaux de demain. Afin de satisfaire à ces nouvelles exigences, le Syndicat a sollicité un complément d'étude au projet de centre de valorisation des déchets permettant l'intégration des quatre piliers réglementaires ci-dessous :

- 50% déchets enfouis en 2025

Augmentation du taux de valorisation des ordures ménagères

Mise en place de collecte des biodéchets à l'horizon 2023

Forte augmentation de la TGAP à l'enfouissement



Les services du Syndicat continuent à travailler sur ce dossier et viendront à votre rencontre pour vous présenter le compte rendu de l'étude finale. Les acteurs publics incaux seront également concertés sur ce dossier.

> Une équipe à votre écoute et à votre disposition

> Technicien déchets

Henri ANDRZEJEWSKI

coordonnateur des opérations et des interventions

> Technicienne de Valorisation et Ambassadrice du tri

Emilie ROUSSILLON

coordonnatrice de la maintenance, responsable interventions et de la sensibilisation

> Chargée d'études et de développement

Charlotte BONHOMME

> Directeur des Services

Antoine FUMAT

> Directrice Adjointe

Alexandra SIMON
chargée des Finances et des Ressources Humaines

> Assistante de direction et de communication

Marianne MOSCHEN

> Assistante Juridique

> Ambassadrice du tri et chargée de communication

En complément sur 2019

Un contrat unique pour une optimisation globale

En 2017, les EPCI nous ont fait confiance pour la mise en œuvre d'un contrat unique Citéo porté par le Syndicat en vue d'optimiser les moyens et les ressources. Après une année de fonctionnement, les résultats sont visibles et sont présentés ci-dessous.



Il est à noter que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron ainsi que la Communauté de Communes Baronnies en Drôme Provençale n'ont pas intégré ce contrat unique pour des raisons liées à l'évolution de leur territoire sur l'année 2017.

AUJOURD'HUI, LE RECYCLAGE ÉVOLUE POUR VOUS PERMETTRE DE TRIER ENCORE PLUS. EN PLUS DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES EN CARTON, ALUMINIUM, ACIER ET VERRE, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS TRIER LA TOTALITÉ DE VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE.

TOUTES LES BOUTEILLES	TOUTS LES POTS ET LES BOÎTES
TOUTES LES BARQUETTES	TOUTS LES PETITS MÉTAUX
TOUTS LES SACS ET SACHETS	PAS BESOIN DE LES LAYER, IL SUFFIT QU'ILS SOIENT BIEN VIDÉS.
TOUTS LES FILMS	
TOUTS LES FLAÇONS ET BIDONS	<p>consignesdetri.fr Le site web</p> <p>L'application Guide du Tri</p>

CONSIGNES IMPORTANTES : Ne pas LAYER les emballages, il suffit de les VIDER
Ne pas EMBOITER les emballages entre eux pour gagner de la place

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 21 novembre 2018

- La municipalité accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents publics de la collectivité pour le risque santé. Le conseil municipal a fixé sa participation à 50% du montant de la cotisation annuelle de l'agent bénéficiaire d'un contrat labellisé.
- Afin de répondre à la nouvelle réglementation européenne, le conseil municipal donne son accord au projet d'adhésion au service de mise en conformité « Règlement Général sur la Protection des Données », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (dit le « CDG26 »).
- Accord de crédits d'un montant de 1 500€ dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture lancée par le Ministère de l'Education Nationale. Un plan d'équipement pluriannuel en faveur des écoles rurales a été accepté pour l'école Josette Constant de Visan. Le montant de la dotation attribuée par l'Académie s'élève à 1 500€.
- « Plan numérique pour l'école ». L'Etat couvre à 50% le projet d'équipement de l'école pour un montant maximum de 7000€. L'école Josette Constant est éligible à ce dispositif. Pour réaliser un projet d'utilisation de QR codes pour des visites dans le village, il est proposé l'acquisition d'une classe mobile composée de tablettes et d'ordinateurs portables compatibles entre eux ainsi qu'un disque dur réseau et de box wifi. Le conseil municipal valide le financement de la moitié de ce projet, l'autre étant pris en charge par l'Inspection Académique de Vaucluse.
- La municipalité avait une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis relative à la campagne de stérilisation des chats errants sur Visan. L'association prenait à sa charge la stérilisation et le tatouage des chats errants par les vétérinaires de la région.
Devant le succès de cette opération, la fondation a adressé un courrier à la commune résiliant la dite-convention par manque de moyens financiers pour y faire face. Une nouvelle convention a été signée avec un engagement de la commune à prendre à sa charge à concurrence de 50% les actes de stérilisation et d'identification (sur la base de 70€ par stérilisation et tatouage.)
- Renouvellement pour 2019 de l'aide à l'obtention du permis de conduire par le conseil municipal dans les mêmes conditions que cette année :
Aide fixée à 400€ par personne éligible moyennant 35 « heures de citoyenneté » effectuées au profit de la commune de Visan.
Pour information :
Au 31 octobre 2018, cette aide a été versée pour un montant de 1200€, contre 3 200€ en 2017 et 4 250€ en 2016.
- Vote par le conseil municipal d'une motion contre la hausse du prix des carburants.

Conseil municipal du 19 décembre 2018

- Vote d'une avance sur subvention 2019 d'un montant de 6000€ de la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir de Visan pour la constitution d'une avance sur trésorerie que l'association n'a pas. (vote à l'unanimité)
- Décision d'achat par les 4 communes de l'Enclave d'une batterie de tests pour la psychologue scolaire du secteur de l'Enclave des Papes.
- Dénomination de voies communales.
Avec les difficultés d'adressage pour l'installation de la fibre optique, le conseil municipal a décidé de nommer 3 voies communales de la commune qui n'en avaient pas :
Rue du Batadou et Impasse du Batadou : Dans les lotissements Claron et Batadou, suite à la demande des riverains à l'occasion d'une réunion de quartiers.
Impasse du Tilleul : Dans le cœur du village, suite à la demande des riverains à l'occasion de la réunion de quartier « Intra-muros ».
Placette Condorcet : située entre l'école maternelle et les commerces (tabac, bar du siècle). Nicolas de Condorcet était mathématicien et député à l'époque de la Révolution Française. Il fut l'initiateur de l'école publique pour tous et de la Laïcité.

Vous pouvez consulter tous les comptes-rendus des conseils municipaux sur le site de la mairie à l'adresse : <http://visan-mairie.com/> (cliquez sur « conseils municipaux »)

EN BREF

PLU

Notre Plu est bloqué depuis plusieurs mois. Nous avons présenté une première mouture à l'occasion d'une réunion publique le 17 mars 2017. A ce jour, il est bloqué par l'Etat (Agence Régionale de la Santé) car il considère que l'agrandissement de la commune ne pourra être possible qu'avec une augmentation du débit d'eau potable.

Actuellement, notre eau est fournie par une source à la Roche St Secret. Le captage n'est pas sécurisé aux normes actuelles, il est vieillissant et fuit énormément.

La commune de VALREAS se trouve dans la même situation. La solution proposée est de faire un forage qui pourra alimenter les deux communes convenablement. En attendant les PLU des deux communes sont bloqués.

CATASTROPHE NATURELLE

Rappel de mise en place d'un système d'alerte par SMS et Mail

Il vous avait été demandé de bien vouloir communiquer un numéro de portable et une adresse électronique par foyer afin de pouvoir vous prévenir en cas d'urgence. La confidentialité est garantie par la mairie selon le nouveau règlement pour la protection des données personnelles.

RECENSEMENT MILITAIRE

Obligatoire pour tous les jeunes âgés de 16 ans, il est requis pour passer le permis de conduire et l'inscription aux concours de la Fonction Publique. Il génère également l'inscription d'office sur les listes électorales de la commune dès l'âge de 18 ans.

Tous les jeunes gens et jeunes filles sont donc priés de se présenter en mairie au cours du mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En 2019 (Année d'élections européennes), vous pourrez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Le mercredi de 8h30 à 12h00 Le vendredi de 8h30 à 12h30 Le samedi de 9h à 12h

Pendant les vacances scolaires (zone B), la mairie sera fermée le samedi matin

Prêt de salles et de matériels : tous les jours

Site : <http://visan-mairie.com/> ou Tél : 04 90 28 50 90 ou fax : 04 90 28 50 99

Ouverture de la Médiathèque Municipale

(Maison des associations : 04 90 41 96 31 / 09 62 10 29 17)

Site : <http://visan-mediathèque.com/> Mail : mediathèque-visan@orange.fr

Mardi : 9h à 12h et 16h à 19h Jeudi : 16h à 19h

Mercredi : 10h à 12h et 14h30 à 18h Vendredi : 9h à 12h et 15h30 à 18h

Samedi : 10h à 16h (en journée continue)

Consultation des archives : tous les jours ouverts

Ouverture de la Maison du Tourisme

Saison basse (1er octobre au 31 mars) : Tous les jours de 9h à 12h

Site : <https://www.visan-tourisme.com/> Mail : point-tourisme-visan@wanadoo.fr

04.90.41.97.25

Calendrier des Manifestations

JANVIER

- **Lundi 7** : Reprise de la classe
- **Mercredi 9** : 20h30 - Cinéma (Mauvaises herbes) à la salle Frédéric Mistral (Cinéval et Frep)
- **Jeudi 10** :
+ 16h15 - Contes détournés, ateliers (Médiathèque municipale)
+ 13h15 - Sortie AMCV à Avignon. Départ de la place Jean Moulin
- **Lundi 14** : 18h30 - Réunion des présidents d'associations de Visan à l'espace Gérard Sautel
- **Du 15 au 29** : Expo à la médiathèque municipale « Au bout du conte... »
- **Jeudi 17** : 16h15 - Ateliers de co-création d'un cabinet de curiosités autour du conte (Médiathèque municipale)
- **Vendredi 18** : 19h - Vœux du maire de Visan à la population à l'Espace G Sautel
- **Samedi 19** : 16h - Pogne de la Boule du Marot à l'Espace Gérard Sautel
- **Dimanche 20** :
+ 15h - Loto de Festi-Visan à l'Espace Gérard Sautel
+ A partir de 13h : Journée de championnat JSV hommes au stade Bellevue
- **Mercredi 23** : 20h30 - Cinéma (Cinéval-Frep) à la salle F Mistral
- **Jeudi 24** : 16h15 - Ateliers de co-création d'un cabinet de curiosités autour du conte (Médiathèque municipale)

FEVRIER

- **Dimanche 27** :
+ 10h - Spectacle de la médiathèque municipale « Hachachi, le menteur » à partir de 5 ans à la salle F Mistral (gratuit)
+ 15h - Loto des pompiers à l'Espace Gérard Sautel
- **Samedi 2** : 15h - AG des CATM de Visan à l'Espace Gérard Sautel
- **Dimanche 3** :
+ 10h - JSV féminines reçoit Bedoin
+ A partir de 13h - JSV hommes reçoit St Didier au stade Bellevue
- **Mercredi 6** : 20h30 - Cinéma (Cinéval-Frep) à la salle F Mistral
- **Mercredi 20** : 20h30 - Cinéma (Cinéval-Frep) à la salle F Mistral
- **Vendredi 15** : 20h30 - « Talo Kant » Spectacle théâtre (TRP-Théâtre chez vous!)
- **Samedi 16** : 13h15 - Sortie AMCV à Estézargues (30). Départ de la place Jean Moulin
- **Dimanche 24** : 10h - JSV féminines reçoit Sorgues au stade Bellevue

État Civil

Naissance

Annabelle SAGE-CASTELLAR née le 2 octobre 2018



Permanences de Monsieur le Maire

Eric PHETISSON

vous reçoit en Mairie sur rendez-vous au

04.90.28.50.90

CONCILIATEUR DE JUSTICE

sur rendez vous, contacter le

04 90 36 06 98

le mardi de 10h à 12h

ARCHITECTE CONSEIL C.A.U.E.

Sur rendez-vous, contacter la Mairie au

04 90 28 50 90

ASSISTANTE SOCIALE

Le 2ème mercredi du mois en mairie de 9h00 à 12h00

Prendre rendez-vous auprès du Centre Médico-social de Valréas

04 90 35 34 00

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE VALREAS

Corinne TESTUD-ROBERT
Jean-Marie ROUSSIN

Tous les 2èmes jeudi de chaque mois :

04 90 16 10 35